

Recherche relevés bancaires

Par velours56, le 11/05/2015 à 08:47

Bonjour,

Suite à décès, 2 héritiers, un testament 1/3 pour ma soeur, et 2/3 pour moi. La succession est bloquée par ma soeur qui veut prouver que ma mère m'a fait des donations manuelles. Dans son testament, ma mère dit qu'elle a acheté un commerce, un appartement et éponger tous les passifs de ma soeur. Je soupçonne aussi ma soeur d'avoir reçu environ 40000 F en espèces dans le courant de l'année 2000. Je voudrais, donc, me défendre mais la transaction a eu lieu entre 90 et 95, je n'en sais pas plus. A l'époque, ma soeur ne travaillait pas et je ne crois pas qu'elle ait pu obtenir un prêt sans apport personnel (je soupçonne ma mère de l'avoir aidée).

3 questions:

Un avocat peut-il obtenir auprès de la banque du défunt des relevés sur plus de 20 ans en arrière ?

Comment peut-on faire pour avoir des informations sur cette transaction immobilière sans passer par un avocat ?

Sommes nous en droit en tant qu'héritier, de demander nous mêmes à la banque des relevés bancaires sur le compte de ma mère et sur combien d'années.

Merci beaucoup